



Insatisfaction de notre courtier - projet construction maison

Par olivier44

Bonjour,

Nous sommes déçu de notre courtier à cause de son manque de communication, conseils, et lenteur. Il a oublié de nous demander des justificatifs importants pour la banque (devis, signatures de contrat de construction ...) et cela à fait retardé l'étude de notre dossier de financement auprès des banques.

Nous avons signé un mandat avec lui fin mars, et il nous annonce 4 mois plus tard à la fin juillet que notre banque personnelle accepte de nous suivre. Nous pensions qu'ils nous aurait proposé d'autres banque avec un taux plus avantageux.

Nous avons maintenant une offre de prêt et notre questions est la suivante :

Peut on lui demander une preuve de son travail ?

Avons-nous le droit de lui demander les refus des autres banques ?

A quel % pouvons nous baisser ses honoraires sachant que nous pensons avoir perdu de l'argent plutot que d'en avoir gagner avec l'augmentation du taux actuel ?

Dans l'attente de votre réponse

Bien cordialement

Par Isadore

Bonjour,

A l'amiable vous pouvez demander ce que vous voulez. Ce que vous pouvez exiger est ce qui est écrit dans le contrat.

A priori vous avez déjà la preuve de son travail, il vous a fourni une offre de prêt. A moins que le contrat n'en prévoie plus (le mien imposait à la courtière de présenter trois propositions de prêt), il a fait le travail pour lequel il a été sollicité.

Vous pouvez lui demander la preuve des démarches qu'il était tenu de faire si le contrat en prévoit (par exemple s'il devait solliciter x banques).

Une éventuelle baisse des honoraires ne sera possible qu'à l'amiable, ou à défaut sur décision d'un juge si le courtier a manqué à ses obligations.

Si vous ne trouvez pas d'accord, il faudra tenter une médiation (en demandant au professionnel les coordonnées du médiateur dont il dépend).